



Sylvie SCHWEITZER, *Femmes de pouvoir. Une histoire de l'égalité professionnelle en Europe (XIX^e-XXI^e siècle)*

Paris, Payot, 2010, 252 pages

Linda L. Clark

Traducteur : Christiane Klapisch-Zuber



Édition électronique

URL : <https://journals.openedition.org/clio/10188>

DOI : 10.4000/clio.10188

ISSN : 1777-5299

Éditeur

Belin

Édition imprimée

Date de publication : 1 mai 2011

ISBN : 978-2-8107-0157-5

ISSN : 1252-7017

Référence électronique

Linda L. Clark, « Sylvie SCHWEITZER, *Femmes de pouvoir. Une histoire de l'égalité professionnelle en Europe (XIX^e-XXI^e siècle)* », *Clio. Femmes, Genre, Histoire* [En ligne], 33 | 2011, mis en ligne le 21 juin 2011, consulté le 26 avril 2022. URL : <http://journals.openedition.org/clio/10188> ; DOI : <https://doi.org/10.4000/clio.10188>

Ce document a été généré automatiquement le 26 avril 2022.

Tous droits réservés

Sylvie SCHWEITZER, *Femmes de pouvoir. Une histoire de l'égalité professionnelle en Europe (XIX^e-XXI^e siècle)*

Paris, Payot, 2010, 252 pages

Linda L. Clark

Traduction : Christiane Klapisch-Zuber

RÉFÉRENCE

Sylvie Schweitzer, *Femmes de pouvoir. Une histoire de l'égalité professionnelle en Europe (XIX^e-XXI^e siècle)*, Paris, Payot, 2010, 252 pages

- 1 Cette étude de l'histoire des femmes européennes qui ont eu une vie professionnelle du milieu du XIX^e siècle à nos jours est une précieuse synthèse et une belle introduction à l'historiographie récente. Sylvie Schweitzer s'intéresse surtout aux femmes françaises, mais elle apporte de nombreux éléments qui permettent de les comparer à leurs collègues d'autres pays en Europe occidentale, voire de quelques pays de l'Europe de l'Est. Un thème central du livre est l'histoire de la résistance à l'égalité avec les hommes en ce qui concerne l'accès des femmes aux divers champs professionnels ici examinés : la médecine, le droit, l'administration publique, les postes universitaires et judiciaires, les forces de police et les armées, le journalisme et la politique. À l'occasion, S. Schweitzer relie les changements considérables qui ont affecté les destins de ces femmes « professionnelles » à des évolutions politiques et économiques significatives ; elle met aussi l'accent sur le rôle des avocates féministes de l'égalité sur les lieux de travail, dans le droit du travail, le droit civil et le droit de vote.
- 2 Les trois premiers des quatre chapitres qui constituent le livre sont structurés chronologiquement ; le quatrième récapitule les arguments employés pour limiter les avantages professionnels acquis par les femmes, ainsi que les réfutations de ces propos. Le premier chapitre, qui décrit la première période de progrès (des années 1860 aux

années 1920) est intitulé « Construire les inégalités », tandis que le deuxième (des années 1920 aux années 1970) porte pour titre « Organiser la différence ». Des femmes qui furent pionnières dans les disciplines médicale, juridique et administrative ainsi que leurs supporters féministes sont présentées dans le premier chapitre. Celui-ci aborde en premier lieu l'histoire, essentielle, des revendications que formulent les jeunes femmes en matière d'enseignement secondaire et supérieur et de leur accès à ces formations sur fond de mutations économiques et culturelles. Le ministre de l'éducation Victor Duruy et l'impératrice Eugénie étaient partisans de l'admission de femmes à la faculté de médecine de Paris, où quatre femmes entrent en 1868. Cet événement fait suite au précédent de l'Université de Zurich, que Duruy connaissait, et dont S. Schweitzer aurait pu enrichir l'analyse en se référant à la précieuse enquête de Thomas Neville Bonner sur les luttes féminines en faveur d'un enseignement médical. Tant à Zurich qu'à Paris, nombre des premières femmes à étudier sont étrangères. Des quatre premières étudiantes en médecine, à Paris, Madeleine Gebelin Brès est la seule Française et a dû étudier dans le privé pour obtenir son baccalauréat. Outre l'accès aux études médicales, les femmes, à Paris, durent se livrer à une vraie course d'obstacles pour accéder à l'externat et l'internat, un acquis des années 1880 qui suscita des débats.

- 3 Au programme d'études spécifiques aux filles dans les établissements secondaires de nombreux pays (y compris ceux créés en France par la loi Camille Sée de 1880), s'ajoutent diverses barrières légales qui limitent longtemps l'accès des femmes au baccalauréat ou à ses équivalents, l'Abitur ou la Matura. Dans le domaine juridique, alors même que l'accès aux facultés de droit ne posait pas problème, il pouvait exister d'autres obstacles à la pratique professionnelle du droit. Les républicains et les socialistes français s'allient pour faire passer une loi, en décembre 1900, qui permet à Jeanne Chauvin et à d'autres juristes pionnières de se voir ouvrir l'accès au barreau. Cette loi suit les précédents de Zurich et de la Suède, mais l'Allemagne et la Grande-Bretagne ne leur emboîtent le pas qu'après la Grande Guerre. À moins d'occuper des postes salariés, les femmes médecins et avocates doivent, pour gagner leur vie, se constituer une clientèle – et pour l'attirer, elles font souvent état de leur capacité, censée être spécifique, à comprendre les problèmes des enfants ou des femmes. À cet égard, elles se font l'écho des discours de leur temps qui justifient l'admission des femmes au rang d'inspectrices des écoles, des services sociaux, ou des lieux de travail qui emploient des femmes en grand nombre. Dans la même veine, les féministes qui soutiennent l'accès des femmes aux professions et le droit de vote féminin prétendent que les femmes introduisent une éthique nouvelle du souci de l'autre dans la vie publique. En 1914, les acquis des femmes en matière d'enseignement contribuent certes à contrer les vieilles idées sur les moindres compétences intellectuelles des femmes, mais les discussions sur les rôles sociaux qu'elles assument et sur le rapport entre leur travail et leurs responsabilités familiales sont toujours très vives.
- 4 Bien que leur nombre soit resté limité avant 1914, les pionnières dans des professions masculines ont jeté les bases des réussites des générations postérieures. Dans son deuxième chapitre, S. Schweitzer décrit la présence croissante des femmes après 1918 dans le droit, la médecine et les postes de responsabilité administrative ainsi que, dans les divers pays où elles acquièrent le droit de vote, l'accès dont elles bénéficient aux fonctions judiciaires, aux cabinets ministériels (généralement dans la santé et l'enseignement), parfois, enfin, au pastorat protestant. Les historiens ont souvent noté un net retour de bâton contre le travail féminin et le féminisme après la Grande Guerre, mais ces femmes dans des professions nouvelles connaissent des avancées importantes,

encore que souvent limitées par des quotas de genre formels ou informels. En France comme en Italie ou en Belgique, l'accès aux professions judiciaires et le vote n'interviennent pas avant la fin de la Seconde Guerre mondiale. Toutefois, la Troisième République, en France, n'a pas connu de « barrière matrimoniale » explicite, analogue à celle qui restreint l'accès des femmes aux postes administratifs ou éducatifs en Grande-Bretagne, en Irlande ou aux Pays-Bas. Les efforts déployés par le régime de Vichy pour limiter le travail des femmes mariées suivent l'exemple de l'Allemagne nazie et de l'Italie fasciste. S. Schweitzer remarque ici qu'on manque d'études détaillées sur le travail des femmes dans diverses professions durant les décennies de l'entre-deux-guerres et après 1945. Les travaux existants indiquent fréquemment que dans cette période les femmes dans les professions qualifiées adoptent généralement les modèles professionnels masculins et recourent moins à l'argument de rôles genrés spécifiques devant revenir aux femmes dans l'arène professionnelle. Encore qu'elles jouissent d'une meilleure acceptation, les femmes restent une minorité parmi les diplômés universitaires et au sein des professions les plus prestigieuses.

- 5 Les percées suivantes, que retrace le troisième chapitre, se situent pendant et après les années 1970 ; elles coïncident avec la pression d'organisations féministes réactivées, l'entrée croissante des femmes dans les universités et leur capacité à contrôler les naissances grâce à la pilule et aux changements, souvent débattus, des lois sur l'avortement. Bien que diverses constitutions aient après 1945 stipuler l'égalité des sexes, ce sont des politiques nouvelles et les attentes des générations plus jeunes qui contribuent à mieux l'inscrire dans la réalité. Vers la fin du XX^e siècle des étapes importantes sont franchies dans les forces armées, l'arène politique et le journalisme, marqués par une présence bien plus sensible des femmes. Beaucoup d'observateurs, cependant, ont noté le maintien d'un plafond de verre restreignant l'accès des femmes aux échelons les plus élevés des emplois publics ou privés. En 2005, quand Ségolène Royal a annoncé sa candidature à la présidence de la République, son camarade socialiste Laurent Fabius a demandé qui garderait ses enfants. Cette question souligne la persistance d'un malaise devant les femmes qui cherchent à jouer un rôle public de premier plan, même si les anciens arguments sur leurs limites biologiques, intellectuelles ou affectives apparaissent désormais ridicules. On ne s'étonnera donc pas que S. Schweitzer soutienne dans son quatrième chapitre que si les femmes doivent jouir d'une totale égalité dans les sphères professionnelles et politiques, c'est à une meilleure négociation des responsabilités familiales dans le couple qu'elles le devront. Au total, Sylvie Schweitzer offre aux historiens du genre, qu'ils soient spécialistes ou débutants, un vaste panorama, souvent stimulant, sur un sujet important.